

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel André Roy (ex-membre no 31965) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans le domaine des charpentes et fondations.

Monsieur Roy, dont le domicile professionnel était situé à Montréal, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 17 avril 2009. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

